



PRIORISATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE

En réponse aux engagements pris par les chefs d'État des gouvernements africains contenus dans la Déclaration de Malabo de 2014, le Département de l'économie rurale et de l'agriculture de la Commission de l'Union africaine a élaboré une stratégie et une feuille de route de mise en œuvre du PDDAA ainsi qu'un plan opérationnel de soutien (2018-2020). Les plans visent à aider les entités de l'UA et ses États membres à générer des résultats stratégiques à partir de la mise en œuvre des actions clés. Dans la Déclaration de Malabo, le Domaine de résultat 5 du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) accorde la priorité à la stimulation des échanges intra-africains des produits agricoles de base et des services. La Commission a également pris des mesures progressives visant à soutenir les processus et les négociations de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) en réponse directe au programme de stimulation des échanges intra-africains de produits agricoles et de services. Il est clair qu'une composante majeure du commerce en Afrique concerne les denrées alimentaires. Il est par conséquent primordial d'avoir un cadre politique continental sur les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) et des structures pour s'assurer que les pays membres de l'UA ont mis en place des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) efficaces, avec un accent particulier sur la sécurité alimentaire afin d'élargir les échanges commerciaux.

C'est dans ce contexte que le Département de l'économie rurale et de l'agriculture a élaboré les Engagements de Malabo dans la Stratégie et la feuille de route de mise en œuvre du PDDAA mentionné ci-dessus et a présenté un programme stratégique sur le « Renforcement des normes et de la conformité sanitaires et phytosanitaires » en soutien à la stimulation des échanges intra-africains des produits et services agricoles. Le Contexte stratégique est fondé sur le fait que la plupart des pays africains n'ont pas les capacités suffisantes pour appliquer les normes sanitaires et phytosanitaires internationales. Il est également évident qu'une grande majorité de pays n'ont pas les capacités suffisantes pour satisfaire aux normes internationales et aux exigences des partenaires commerciaux relatives aux normes SPS en matière d'importation, et, compte tenu des objectifs ambitieux de Malabo, et plus particulièrement de l'ambition de stimuler les échanges intra-africains et internationaux, il est essentiel de s'attaquer aux contraintes pertinentes liées aux mesures SPS et d'élaborer des programmes solides et développer des initiatives excellentes.

La Commission accorde de ce fait la priorité aux besoins de renforcement des capacités et aux interventions (humaines, institutionnelles et infrastructurelles) dans le domaine des mesures SPS. L'objectif spécifique consiste à renforcer les capacités des États membres

de l'UA en matière de mesures SPS afin d'améliorer la santé humaine, animale et végétale, de promouvoir les échanges et de générer la croissance économique. Les domaines de production de la stratégie et de la feuille de route de Malabo de l'UA autour desquels des actions stratégiques ont été identifiées sont les suivants;

1. Cadre stratégique, bonnes pratiques, repères et outils pour les mesures SPS; sécurité et conformité alimentaires
2. Mise en place et opérationnalisation d'un mécanisme de coordination de la sécurité alimentaire en Afrique
3. Modules de formation pour améliorer les mesures/normes SPS, la sécurité et la conformité alimentaires

La plupart des États membres de l'UA sont confrontés à des demandes importantes de renforcement des capacités de leurs mesures SPS afin d'améliorer la productivité agricole, renforcer la protection de la santé et/ou stimuler les échanges régionaux et internationaux. De manière générale, les ressources disponibles provenant des budgets nationaux, des bailleurs de fonds et/ou des entreprises privées sont insuffisantes, de sorte que des choix difficiles doivent être opérés entre des investissements concurrents dans le domaine des mesures SPS, qui peuvent tous être susceptibles d'apporter des avantages appréciables à long terme. Un processus décisionnel éclairé par des données fiables, qui implique tous les acteurs concernés des secteurs public et privé, peut par conséquent contribuer à promouvoir le dialogue sur les priorités des investissements et des interventions dans le domaine des mesures SPS et à améliorer l'efficacité des décisions d'allocation des ressources.

Dans ce contexte, la Commission de l'UA a l'intention de promouvoir l'utilisation du cadre P-IMA (Priorité des investissements dans les mesures SPS pour l'accès aux marchés)¹, dans le cadre du Résultat 1 susmentionné. En plus de fournir une approche fondée sur des données factuelles pour éclairer et appuyer les processus décisionnels, l'utilisation du cadre P-IMA devrait permettre d'améliorer le dialogue très recherché entre les secteurs public et privé, d'éclairer l'élaboration des projets de mesures SPS solides et durables et d'aider à mobiliser les ressources des gouvernements nationaux et des bailleurs de fonds pour le renforcement des capacités en matière de mesures SPS.

La mise en place et l'opérationnalisation d'un mécanisme de coordination de la sécurité alimentaire en Afrique ont été identifiées par la Commission de l'Union africaine (CUA) comme un objectif à long terme au titre du Résultat 2. Pour appuyer cet objectif, la Commission, en collaboration avec les partenaires techniques et au développement, reconnaît l'importance d'un laboratoire d'essais de référence pour la sécurité alimentaire sur le continent africain, qui renforcerait les capacités et les infrastructures des mesures SPS à long terme. Le laboratoire de référence sera mis en place avec le soutien technique de

¹ Le cadre P-IMA a été mis au point par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC). Le cadre P-IMA a été mis à l'essai dans certains pays d'Afrique. Un projet régional du COMESA visant à renforcer l'expertise et les capacités régionales sur le cadre P-IMA est en cours d'élaboration. Voir : www.standardsfacility.org/p-ima

Nestlé comme élément d'un cadre réglementaire et juridique plus large souhaité en matière de sécurité alimentaire et établira un lien entre sa mise en place et les objectifs de développement mondiaux et régionaux. Créés en tant qu'entité de l'Union africaine, la portée, la gouvernance et le modèle de financement d'un tel mécanisme seront définis pour les phases de construction et d'exploitation. Ayant récemment achevé un laboratoire d'essais ultramoderne à Abidjan, en Côte d'Ivoire, construit à partir de zéro, Nestlé propose d'aider le projet de l'Union africaine à gérer la construction, la mise en service et l'accréditation de la nouvelle installation, avec le soutien d'autres membres de l'industrie par le truchement de plates-formes intersectorielles appropriées, et propose de continuer à apporter une contribution technique à un modèle de gouvernance opérationnelle multipartite. La Banque africaine de développement (BAD) a exprimé son intérêt à soutenir le projet tandis que l'Union européenne est tout aussi enthousiaste et soutient déjà un certain nombre d'activités de l'UA dans le domaine des mesures SPS.

Afin de remédier à l'insuffisance persistante des capacités de mise en œuvre des normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) internationales auxquelles la plupart des pays africains sont constamment confrontés, il est important d'élaborer des modules de formation solides (pour soutenir le cadre stratégique et le mécanisme de sécurité alimentaire) et d'offrir des modules de formation aux principaux groupes cibles. Il s'agira notamment de former les décideurs politiques à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles en matière de sécurité alimentaire et d'apporter un soutien à la mise en œuvre axé sur la demande aux principaux clients cibles au titre du Résultat 3.

Contexte et justification

L'Afrique a besoin et mérite une alimentation saine, mais à l'heure actuelle, les maladies d'origine alimentaire représentent plus de 91 millions de cas de maladies en Afrique chaque année (OMS). Pendant ce temps, le retard de croissance et l'insuffisance pondérale touchent 39 % des moins de 5 ans en Afrique. Cela nuit au développement du cerveau et d'autres organes, ce qui entraîne une baisse de la productivité, d'où un impact estimé à -8 pc sur les économies nationales. Les mycotoxines, métabolites hautement toxiques produits par les moisissures dans les aliments contaminés, sont une cause majeure de morbidité et de mortalité chez les humains et les animaux qui consomment des aliments contaminés. Il a été démontré que les aflatoxines, qui sont produites par les champignons *A. flavus*, sont la principale cause des maladies du foie et du retard de croissance. La contamination par les mycotoxines touche jusqu'à 85 pour cent de tout le maïs et des arachides récoltés en Afrique, ce qui les rend impropres à la consommation et inutilisables pour la plupart des transformateurs. Les concentrations de métaux lourds, de pesticides et d'autres résidus sont également plus élevées que celles qui peuvent être acceptées par les transformateurs, ce qui inhibe la valeur ajoutée et les exportations. En même temps, les infrastructures de détection et donc de gestion des contaminants selon les normes internationales n'existent pratiquement pas sur le continent africain.

Dans le même ordre d'idées, les programmes de développement élaborés par les communautés mondiales et africaines font spécifiquement référence à la nécessité d'avoir accès à des aliments sûrs et nutritifs (Objectif 3 de développement durable des Nations Unies, Cible 1); et de réduire le retard de croissance chez les enfants à 10 % et la sous-pondération à 5 % (Afrique 2063).

La mise en place d'un laboratoire d'essais de référence sur la sécurité alimentaire en Afrique, construit à partir de zéro selon les normes mondiales de référence et en utilisant une méthodologie d'essais internationalement accréditée et déployée par un personnel africain hautement qualifié, développerait la compétence analytique et fournirait des services d'analyse en utilisant des méthodes basées sur les normes internationales; cela contribuerait à son tour à une quantification précise et fiable des contaminants dans les aliments produits localement et importés, permettant ainsi un meilleur suivi et une meilleure application des normes de sécurité alimentaire. Il en résultera des aliments plus sûrs pour les consommateurs, contribuant ainsi à réduire la mortalité et la morbidité dues aux maladies d'origine alimentaire (lien avec ODD2 et Agenda 2063).

Le laboratoire est envisagé comme un élément d'une structure plus large de sécurité alimentaire qui devrait inclure une législation harmonisée sur la sécurité alimentaire, suivie par la création d'une agence/un mécanisme de coordination de la sécurité alimentaire pour le continent. Bien que ces éléments n'entrent pas dans le champ d'application de la présente proposition, leur mise en place et celle du laboratoire de référence ne sont pas interdépendantes, mais il est reconnu qu'ils doivent être suivis parallèlement. La création du laboratoire de référence devrait avoir un effet catalyseur sur le cadre plus large de la sécurité alimentaire en Afrique.

Étant donné que le laboratoire serait de nature panafricaine, sous les auspices de l'Union africaine et au service de toutes les autorités africaines de sécurité alimentaire et des professionnels, il aurait l'avantage supplémentaire d'accélérer l'alignement des méthodes analytiques à travers l'Afrique, tout en créant une base scientifique pour l'harmonisation des normes de sécurité alimentaire sur le continent, en augmentant le commerce intra-continentale, les exportations et la compétitivité (lien avec la stratégie agroalimentaire de l'UA). De cette façon, cela aiderait à équiper les agro-industries africaines pour qu'elles soient compétitives à l'échelle mondiale (contre le manque actuel de capacité d'AQ; lien avec la stratégie agroalimentaire de l'UA).

Une telle installation pourrait être de nature souple et pourrait servir de mentor et renforcer les capacités d'un réseau de sous-laboratoires régionaux accrédités à l'échelle du continent, chacun pouvant se concentrer sur des priorités régionales (par exemple, métaux lourds dans une région géographique, aflatoxines dans une autre). L'installation centrale dirigerait également des projets de recherche dans les pays pour l'acquisition de connaissances.

Gouvernance du laboratoire de référence pour la sécurité alimentaire en Afrique

Le mécanisme sera géré sur une base panafricaine par la Commission de l'Union africaine, avec l'appui technique d'un partenaire industriel accrédité, le cas échéant.

Il est en outre reconnu qu'il existe de nombreuses parties prenantes actives et expertes dans ce domaine, des organisations intergouvernementales telles que la FAO et l'OMS, au Codex (CCAFrique et comités spécialisés pertinents), aux Communautés économiques régionales, aux gouvernements nationaux et à leurs organismes de réglementation, aux organisations industrielles (comme l'Initiative mondiale de la sécurité alimentaire

du Forum sur les biens de consommation ou GFSI, ou la plate-forme plus large du PMSA qui, en Asie, inclut déjà les acteurs industriels, la FAO et l'OMS), aux organisations paysannes, aux acteurs de la société civile. Ces éléments seront cartographiés et intégrés systématiquement tout au long du processus. Toutes les institutions et organisations clés, les partenaires au développement et les experts du domaine des mesures SPS collaborent au sein du FANDC et se réunissent régulièrement au sein du Groupe de travail du FANDC.

Plus précisément, pour fonctionner correctement, un Laboratoire de Sécurité alimentaire de référence devra s'appuyer sur une législation solide et harmonisée en matière de sécurité alimentaire. Les travaux entrepris à cette fin par le Kenya, le Cameroun et, dans un proche avenir, avec un peu de chance le CCAfrique, seront essentiels à cet égard.

Portée de l'installation

La fonction principale du Laboratoire de référence serait bien entendu l'analyse des échantillons. Il peut s'agir de contaminants chimiques (mycotoxines, métaux lourds, pesticides, médicaments vétérinaires et antibiotiques, etc.); et de contaminants microbiologiques - notamment les contaminants bactériologiques (par exemple, E. Coli, E. Sakazaaki), viraux et fongiques.

Toutefois, l'installation devrait également être axée sur le renforcement des connaissances et des capacités, la recherche et l'enseignement. Elle devrait avoir pour objectif de traduire les données collectées à partir des analyses d'échantillons en documents facilement utilisables pour l'industrie (par exemple, en association avec le GFSI), les agriculteurs, les professionnels de l'hygiène, les responsables de la conformité réglementaire, etc.; de publier également ses conclusions dans des revues scientifiques.

L'échange de connaissances et le renforcement des capacités prendraient la forme de cours physiques et d'apprentissage en ligne, de visites, d'accompagnement des laboratoires régionaux et nationaux dans leur développement.

Enfin, elle peut être un point de référence pour le développement de politiques de sécurité alimentaire au niveau continental, régional et national à partir de la recherche scientifique. Chacune des fonctions ci-dessus peut être introduite progressivement en fonction des priorités et afin de faciliter le financement.

Coût potentiel et durée de construction pour la Commission

Une proposition complète avec un budget estimatif sera élaborée et tiendra compte des honoraires de consultants potentiels pour la gestion du projet, du début des travaux à la mise en service.

En définitive, les coûts liés aux salaires, aux services, aux services publics, etc. devraient être couverts à 100 % par la facturation des analyses et des services techniques fournis, tandis qu'une part importante des frais initiaux d'installation serait également amortie de cette manière.

Une fois le financement et le terrain approuvés, on estime que la construction prendrait de 18 à 24 mois entre le début des travaux et la mise en service et de 8 à 12 mois pour obtenir une accréditation complète.

Emplacement géographique

Le choix du lieu d'implantation du laboratoire de référence devrait tenir compte de facteurs tels que la qualité des liaisons de transport sur le continent, la qualité des infrastructures et des compétences universitaires existantes, la facilité d'interaction avec les principales parties prenantes, par exemple le Codex, etc. L'idéal est que l'installation soit située à l'intérieur ou à proximité d'une faculté universitaire appropriée, qui devra déterminer le terrain sur lequel elle sera construite.

Comment un partenaire industriel désigné pourrait-il aider à créer une telle installation et pourquoi serait-il intéressé ?

L'expérience de l'industrie dans la construction et la mise en service à partir de zéro d'un laboratoire de sécurité alimentaire de pointe, accrédité aux normes mondiales, en Afrique, pourrait être mise à la disposition de ce concept. Par exemple, dans l'exercice du rôle de supervision de la gestion de projet consistant à créer l'installation prévue, en tant qu'entité de l'UA. Le coût de l'embauche de consultants en gestion de projet serait ainsi épargné par le budget global estimé pour la construction et la mise en service.

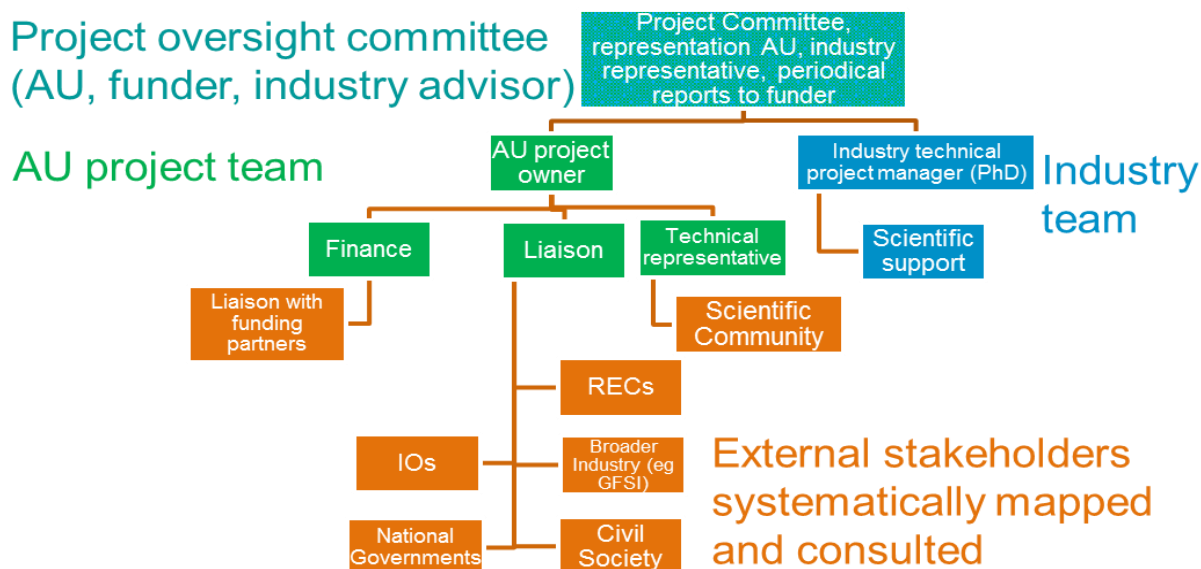
Les avantages pour l'industrie de la mise en place d'une telle installation incluent son potentiel de standardisation des méthodologies d'essai au niveau continental, ainsi que l'harmonisation des normes de sécurité alimentaire pour les matières premières et les produits finis, acceptées au niveau intracontinental et reconnues au-delà, facilitant l'approvisionnement local en matières premières, les importations et les exportations. Elle jouerait ainsi un rôle dans la réduction des obstacles techniques au commerce et la promotion de conditions de concurrence équitables fondées sur l'excellence.

Qui serait impliqué dans la construction, la mise en service, l'exploitation et la supervision ?

Comme indiqué plus haut, la propriété d'un Laboratoire de référence pour la sécurité alimentaire en Afrique reviendrait à la Commission de l'Union africaine (CUA). Dans la phase de construction, un chef de projet et une équipe de la CUA (Finances, pour les relations avec les bailleurs de fonds et les entrepreneurs; et Liaison, pour diriger l'engagement des parties prenantes) devront être identifiés et nommés, travaillant en étroite collaboration avec les partenaires financiers et techniques. Comme par le passé, une cartographie systématique des parties prenantes et un engagement régulier devraient être entrepris. La direction des organismes du secteur public et de la société civile devrait être confiée à la CUA, appuyée au besoin par des conseillers sectoriels désignés, tandis que la liaison avec l'industrie serait assurée par les conseillers sectoriels désignés avec le soutien de la CUA. La communauté scientifique serait engagée conjointement.

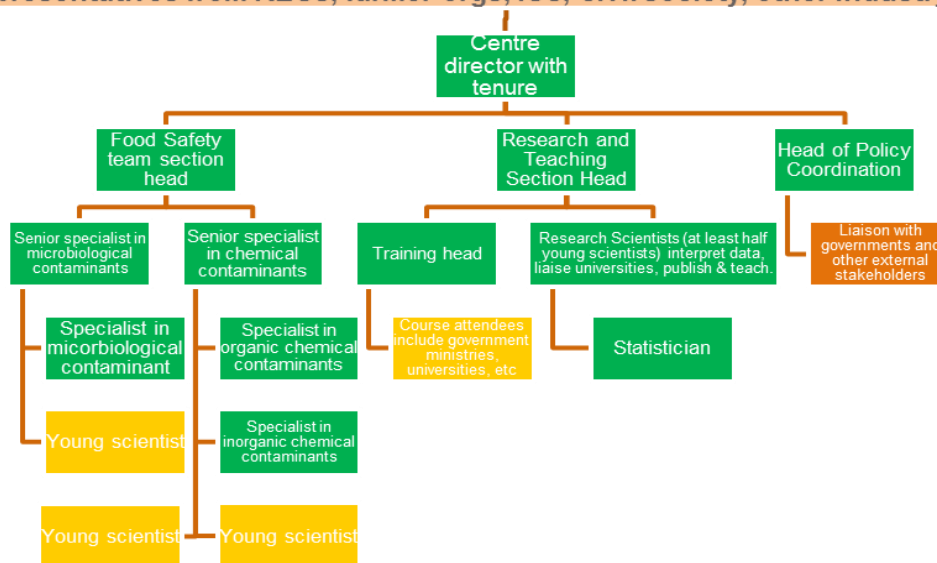
Une fois mis en service et accrédité, un comité de surveillance pourrait être désigné, composé du maître d'ouvrage de l'UA, du ou des partenaires de l'industrie désignés comme conseiller(s) technique et scientifique et, le cas échéant, du partenaire financier. En outre, des membres consultatifs seraient invités pour un mandat consultatif de trois ans, comprenant par exemple les universitaires africains, les représentants des CER, les organisations d'agriculteurs, les OI, la société civile et l'industrie. Le personnel permanent de l'installation serait réparti par fonction et, au sein de chacune d'entre elles, il est prévu que les jeunes stagiaires scientifiques africains soient permanents. Les tableaux ci-dessous illustrent la composition potentielle de chaque équipe dans les phases de construction et d'exploitation.

De la phase de construction à l'accréditation en passant par la mise en service



Une fois mise en service, la gouvernance et la gestion de l'installation pourraient être envisagées ainsi qu'il suit:

Oversight committee: permanent members include AU project owner, industry technical & scientific advisor; funding partner; invited members on 3 year consultative term include African academics, representatives from RECs, farmer orgs, IOs, civil society, other industry bodies



Une fois créée, qu'en est-il de l'avenir ?

Un laboratoire ne pourrait peut-être pas être suffisant pour l'Afrique. Il pourrait s'avérer nécessaire d'en construire davantage. Pour ce faire, la principale installation de référence servirait de modèle et de partenaire accréditeur pour les laboratoires nationaux. Dans un premier temps, les laboratoires exploités par les conseillers désignés de l'industrie peuvent faire partie d'un réseau continental. Par la suite, ils peuvent à leur tour accréditer d'autres laboratoires régionaux. Au fur et à mesure que le temps passe, les laboratoires nationaux pourraient se spécialiser sur les questions de sécurité alimentaire qui prévalent dans leur pays.

Si nous convenons qu'un laboratoire de référence pour la sécurité alimentaire devrait être créé, quelles en sont les prochaines étapes ?

- La Commission de l'Union africaine accepte de parrainer le projet.
- Protocole d'accord entre la CUA et les conseillers désignés de l'industrie, élaboré dans le cadre d'une collaboration plus large, mais axé sur le laboratoire comme première phase possible, mais pas exclusive.
- La CUA, avec l'appui des conseillers sectoriels désignés (rédaction de la proposition de projet), adresse une demande de financement à la BAD, à la Banque mondiale ou à un autre bailleur de fonds.

- S'agissant de l'approbation de la BAD/Banque mondiale ou d'autres bailleurs de fonds pour le financement, la CUA travaille avec les autorisations de l'État membre d'accueil, l'acquisition de terres, le cadre juridique, etc.
- La CUA assure la liaison avec les CER, les OI et les autres parties intéressées (acteurs de l'industrie).
- La CUA et les conseillers sectoriels désignés s'associent avec le milieu universitaire, le cas échéant. Les conseillers sectoriels nommés et la CUA réunissent davantage de soutien et de participation de l'industrie.
- Conseillers désignés de l'industrie:
 - forment le chef de projet ;
 - fournissent le plan directeur du laboratoire, basé sur les normes internationales et l'expérience existante ;
 - examinent régulièrement l'avancement des travaux avec le chef de projet de la CUA;
 - peuvent donner des conseils sur le recrutement d'une équipe ;
 - peuvent contribuer à la validation du laboratoire fini et à l'accréditation auprès d'organismes internationaux.

ACTIONS REQUISES :

1. Nous appelons les gouvernements africains à accorder la priorité à la sécurité alimentaire en Afrique, tout en soulignant que certains États membres de l'UA ont déjà pris des mesures progressives visant à mettre en place des structures et des fonctions au niveau national pour soutenir la sécurité alimentaire
2. Nous appelons la deuxième (2e) session du CTS de l'UA à approuver l'élaboration d'une proposition complète sur la priorisation de la sécurité alimentaire en Afrique et la création d'un laboratoire panafricain de sécurité alimentaire ainsi que l'exploitation des ressources de l'industrie
3. Nous appelons l'UA à approuver la création d'un laboratoire panafricain de sécurité alimentaire lors de son Sommet de janvier 2018 en vue d'améliorer la valeur ajoutée, la nutrition et le commerce